



**ASSOCIATION YACHT CLUB DE CANNES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : Pointe Croisette  
Port Palm Beach  
06400 CANNES

Siret : 775 550 585 00027  
NAF : 9312Z

**Assemblée générale d'approbation des comptes**

**de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Présenté par Monsieur Eric PARMENTIER  
*Commissaire aux comptes*  
Pour la **S.A.S. E.R.P.A.**

Le 5 août 2020.

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

14 rue du Commerce, Les Hauts de Vaugrenier ; 06270 VILLENEUVE LOUBET

Téléphone : 04.93.56.46.65 - e-mail : ERPA@wanadoo.fr

S. A. S. au capital de 37.000 € - R.C.S ANTIBES B 481 958 809 - SIRET 481 958 809 00024 - CODE NAF : 6920 Z  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de MARSEILLE et près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE





**ASSOCIATION YACHT CLUB DE CANNES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : Pointe Croisette  
Port Palm Beach  
06400 CANNES

Siret : 775 550 585 00027  
NAF : 9312Z

**Assemblée générale d'approbation des comptes**

**de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

∞ ∞

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

14 rue du Commerce, Les Hauts de Vaugrenier ; 06270 VILLENEUVE LOUBET

Téléphone : 04.93.56.46.65 - e-mail : ERPA@wanadoo.fr

S. A. S. au capital de 37.000 € - R.C.S ANTIBES B 481 958 809 - SIRET 481 958 809 00024 - CODE NAF : 6920 Z  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de MARSEILLE et près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

***CONVENTION D'ORGANISATION***

- Personnes concernées : La société SRC est une filiale à 100% de votre association.
- Nature et objet : Contrat de mise à disposition des locaux, du personnel et des moyens administratifs et techniques.
- Modalité de la convention : Votre association met à disposition de la société SRC un bureau, des équipements et matériel administratifs divers, ainsi que du personnel. En contrepartie de ces mises à disposition, la société SRC verse un dédommagement calculé sur la base des frais réels de l'association pondérée de la quote-part d'utilisation de la société SRC.
- Cette convention est conclue pour l'exercice 2015 et pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice sous revue, votre association a enregistré en produit un montant hors taxes de 18.000 € au titre de ladite convention.

Fait à Villeneuve Loubet, le 5 août 2020.



**Pour la S.A.S. E.R.P.A.**  
Eric PARMENTIER  
*Commissaire aux Comptes*